

# MAYA

n°32 Septembre 2017

# ZINE

Périodique semestriel  
de Miel Maya Honing asbl



**L'ABEILLE, SENTINELLE DE  
L'ENVIRONNEMENT, AU NORD  
ET AU SUD**

p.3

**L'APICULTURE ET LA GESTION DES  
ESPACES NATURELS PROTÉGÉS**

p.5

**DE TARIQUIA À SARAYAKU,  
LES ENJEUX COMMUNS**

p.12

**AGRICULTURE ET AGRO-SYLVO-  
PASTORALISME AU RWANDA**

p.17

**L'ACTION DE MIEL MAYA HONING**

p.20

**PROGRAMME DE LA JOURNÉE  
NORD-SUD DU 10 DÉCEMBRE**

p.23



## MAYA

BEEKEEPING FOR  
DEVELOPMENT

# ÉDITORIAL

Les abonnés d'« Abeilles & Cie », éditée par le Cari, recevront désormais notre Mayazine deux fois par an : c'est le Cari qui se charge de l'envoi groupé des deux publications et nous l'en remercions pour son ouverture et sa collaboration. Miel Maya Honing est une ONG de développement spécialisée dans l'appui à des organisations apicoles situées en Amérique latine et en Afrique et souhaite échanger avec le monde apicole sur des enjeux communs : mortalité des abeilles, avenir de l'apiculture, rôle des abeilles dans la protection de l'environnement. Ce ne sont pas les sujets qui manquent ! Ce numéro traitera particulièrement du rôle de l'apiculture dans et autour des espaces protégés. Ce sera aussi le sujet principal de la journée du 10 décembre que nous organisons en collaboration avec le Cari. Nous vous y attendons nombreux !

Benoît Olivier



Maya Vinic (organisation apicole du Chiapas, Mexique) lors d'un atelier de planification commun aux partenaires de MMH en Amérique centrale (janvier 2012).



**Miel Maya Honing asbl est une organisation non gouvernementale (ONG) agréée.**

Ses activités comprennent un volet «Sud» et un volet «Nord» :

- Le volet «Sud» comprend des projets de développement, situés en Bolivie, au Cameroun et en République Démocratique du Congo ;
- Le volet «Nord» concerne le travail d'information et de mobilisation en Belgique, sur deux thèmes : celui du commerce équitable (via des projets pédagogiques dans des écoles primaires et la participation à la campagne «Communes du Commerce Equitable») et celui des enjeux communs à l'apiculture, dans les pays du Nord et du Sud.

Miel Maya Honing asbl est financée par des subsides, par les dons des particuliers et par des recettes diverses. Les principaux subsides proviennent de la Coopération belge au développement, de la Région wallonne (via le dispositif d'aide à l'emploi APE), de l'opération 11.11.11 et de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

## Miel Maya Honing asbl

Rue Sainte-Walburge 207 - B-4000 Liège (siège social)  
T. 04 380 06 18  
info@maya.be - www.maya.be

Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 40 € par an (versé en une ou plusieurs fois).  
Compte bancaire : IBAN : BE25 0689 0283 3082, BIC : GKCCBEBB

L'avantage fiscal ne dépend pas des revenus et est identique pour tous les donateurs. Il consiste en une réduction d'impôt de 45% sur le montant donné.

## Colophon

Secrétaire de rédaction : Benoît Olivier.  
Ont contribué à ce numéro : Elsa Demoulin, Jean-François Gascon, Antoine Police.

Conception : www.synthese.be

Crédit photographique : tous droits réservés pour Miel Maya Honing.  
Auteurs : Jean-François Gascon, Antoine Police, Alexia Van Innis.

## Couverture

Ruche Warré de l'organisation Cadim (Mampu, Plateau des Batékés, Congo-RDC, mai 2017).

Le Mayazine veut être attentif à la question du genre : nous n'oublions pas les nombreuses femmes qui participent à l'apiculture, même si nous écrivons « les apiculteurs » et non « les apicultrices(trices) ».

Périodique édité avec le soutien de la Coopération belge au développement. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Etat belge et n'engagent pas celui-ci.

## L'ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT, AU NORD ET AU SUD DE LA PLANÈTE.

**L'abeille est aujourd'hui un symbole de la lutte des personnes que préoccupent les questions environnementales et qui interpellent les grandes entreprises phytosanitaires sur leurs responsabilités. Grâce aux apiculteurs, l'opinion publique est davantage informée, et mobilisée, par rapport à l'impact néfaste des pesticides sur les abeilles et, au-delà, sur notre santé et l'avenir de notre environnement. Plus que jamais, l'abeille mérite le titre de « sentinelle de l'environnement ».<sup>1</sup>**

**Benoît Olivier**

**L'**abeille « se situe à la croisée des grands débats de société qui détermineront le monde des générations futures : quel lien entre l'homme et la nature ? quelle approche à long terme de l'environnement ? quelle agriculture pour demain ? »<sup>2</sup>.

Ces questions se posent non seulement dans les pays du « nord », c'est-à-dire les pays industrialisés, mais aussi dans les pays du « sud », autrefois appelés « Tiers-Monde », puis « pays en développement », dans ce monde globalisé qui est le nôtre aujourd'hui, riche et victime de ses multiples interdépendances.

Le phénomène de mortalité massive des abeilles que l'on appelle « Syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles », tellement ses causes sont multiples et complexes, est-il spécifique à l'Europe et aux

Etats-Unis ? ou bien risque-t-il de se produire ailleurs, en particulier en Afrique et en Amérique latine ?

A court terme, non, mais la vigilance reste de mise quant à l'évolution des pratiques agricoles et apicoles : c'est le message que nous ont délivré des spécialistes tels que Rémy Vandame, Wolfgang Ritter et Etienne Bruneau dans la publication que nous avons consacrée à ce sujet.<sup>3</sup> Leurs recommandations doivent être prises en compte lors de l'identification et de l'exécution des projets de développement.

Mais l'abeille ne doit pas être vue seulement comme une victime de la dégradation de l'environnement, elle doit être reconnue aussi comme une alliée précieuse des politiques de protection environnementale, en particulier pour la sauvegarde des forêts tropicales, dont on connaît



l'importance pour la régulation du climat de la planète et qui constituent, pour bien des apiculteurs du sud, leur principale source de nectar. L'apiculture fait donc partie de ces activités humaines qui, si elles sont menées dans le respect des principes du développement durable, ne sont pas néfastes à l'environnement mais lui sont, au contraire, bénéfiques.

<sup>1</sup> L'expression « L'abeille, sentinelle de l'environnement »<sup>®</sup> a été utilisée pour la première fois en 2005 par l'Union nationale de l'apiculture française - UNAF - pour qualifier son programme de sauvegarde de l'abeille et de l'apiculture, toujours en vigueur aujourd'hui. Elle a été reprise en 2009 comme titre du Congrès Apimondia organisé par l'UNAF à Montpellier et de l'ouvrage d'Henri Clément, paru la même année chez Gallimard dans la collection Hors série - Alternatives.

<sup>2</sup> Présentation de l'ouvrage d'Henri Clément « L'abeille sentinelle de l'environnement » sur [www.gallimard.fr](http://www.gallimard.fr).

<sup>3</sup> Mayazine n°30, juillet 2015 : « La disparition des abeilles... et dans le Sud ? »

C'est ainsi que le miel<sup>4</sup> fait partie de ce qu'on appelle les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), lesquels suscitent un grand intérêt depuis quelques années, notamment au sein de la FAO. On ne peut pas interdire toute activité aux populations qui vivent dans et autour des espaces naturels, dans ce qu'on appelle les « zones tampons », alors qu'elles manquent du minimum vital, sous peine de rendre inefficace toute politique de préservation de ceux-ci.

Malheureusement, l'apiculture est souvent oubliée lors de l'élaboration de ces politiques, par ignorance ou méconnaissance. C'est le paradoxe que dénonce l'un de nos partenaires, l'association congolaise Racod : « *Alors que les populations riveraines du Parc National des Virunga au Nord Kivu pratiquent l'apiculture (traditionnelle) depuis la nuit des temps, peu d'actions sont menées pour encourager cette activité. Paradoxalement, la création de ces espaces naturels constitue pour*

*elles une source de sous-développement. Les agents de la Division Provinciale de l'Environnement rattachent les apiculteurs, les arrêtent arbitrairement, considérant le miel comme un produit prohibé, interdit d'exploitation et de trafic.* » Développement et protection de l'environnement seraient-ils incompatibles ?

Toutes ces questions que nous venons d'évoquer revêtent une actualité particulière pour notre ONG dont de nombreux projets sont situés à proximité d'espaces naturels protégés, comme en témoignent les articles qui suivent.

Au moment où nous souhaitons renforcer la dimension environnementale de notre action au sud, et valoriser davantage le rôle de l'abeille dans celle-ci, nous invitons le monde apicole, et en particulier les apiculteurs de Bruxelles et de Wallonie, ainsi que leurs fédérations, à échanger avec le monde de la coopération au développement

sur les enjeux environnementaux communs à l'apiculture, au nord et au sud.

Nous concevons cet échange dans les deux sens, entre nos partenaires « du Sud » et les apiculteurs « du Nord », chacun ayant à apprendre de l'autre. Et peut-être en découlera-t-il une ligne de conduite pour nos futurs projets ?

Il y a un an déjà, nous avons consulté le Cari sur une possible collaboration pour réaliser cet échange. Il en est résulté l'élaboration d'un programme de 5 ans (2017-21), subventionné par la Coopération belge au développement. Les grandes lignes de ce programme sont présentées à la fin de ce Mayazine, ainsi que le contenu de la journée nord-sud qui aura lieu le dimanche 10 décembre à Louvain-la-Neuve : nous vous y attendons nombreux !



Couvain, ruche à barrettes, Plateau des Batékés, Congo-RDC, mai 2017

<sup>4</sup> « A l'heure actuelle, il existe au moins 150 PFNL importants sur le plan du commerce international, notamment le miel, la gomme arabique, le rotin et le bambou, le liège, les noix et les champignons, les résines, les huiles essentielles et certaines parties des végétaux et des animaux entrant dans la fabrication de produits pharmaceutiques. » ([www.fao.org/forestry](http://www.fao.org/forestry))

## L'APICULTURE PEUT-ELLE CONTRIBUER À UNE GESTION DURABLE ET EFFICACE DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS ?



Le fleuve Dja au Cameroun

**Au terme d'un stage de six mois qui l'a mené en Bolivie, au Cameroun et en République Démocratique du Congo, Antoine Police nous livre une analyse des liens entre l'apiculture et les aires protégées. Au cours de son voyage, il a pu visiter différentes Réserves Naturelles et découvrir comment les activités apicoles viennent s'y intégrer. Etudiant en sciences politiques en Bretagne, Antoine est aussi apiculteur amateur : l'abeille est un sujet politique, il nous le démontre dans cet article en évoquant l'apiculture et les politiques de conservation environnementale dans les pays du Sud.**

**À TRAVERS** le monde, la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a vu naître une mosaïque d'espaces naturels protégés. L'émergence des thématiques environnementales ainsi qu'une prise de conscience globale de la fragilité de notre planète et des écosystèmes qu'elle abrite ont amené un ensemble d'acteurs institutionnels (Etats, collectivités territoriales, Organisations internationales) à adopter des modèles de protection et de conservation des espaces jugés remarquables.

L'appellation « aire protégée » regroupe des réalités très différentes autour du globe. Les Etats sont en première ligne dans la création et la gestion de ces zones protégées. C'est bien souvent à l'échelle nationale que s'établissent les réglementations et les lois qui vont définir des degrés de protection. Ainsi, on peut dire que chaque Etat possède son propre « système des aires protégées ».

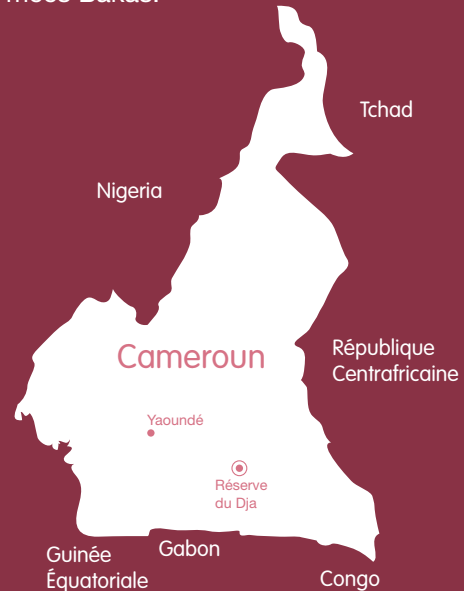
Cependant, même si toutes ces Réserves Naturelles, Parcs et autres

Sanctuaires sont très différents du point de vue environnemental et législatif, ils n'en sont pas moins soumis à des enjeux et des problématiques communs. Nous essayerons de saisir certains de ces enjeux à travers une vision comparée de la Bolivie, du Cameroun et de la République Démocratique du Congo. Nous verrons plus particulièrement comment le développement d'activités telles que l'apiculture permet une gestion à la fois plus durable, mais aussi plus efficace, des différents espaces de conservation.

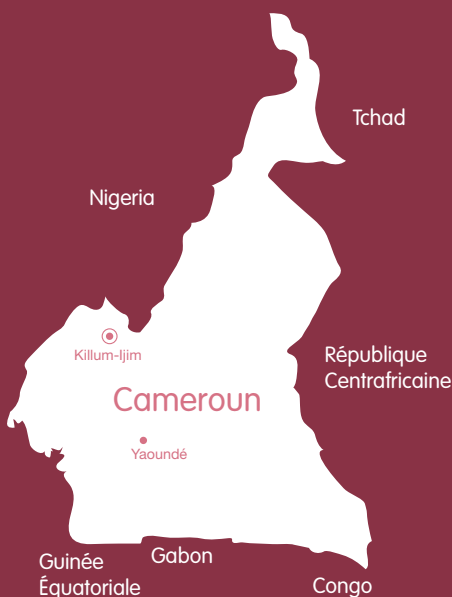
**RÉSERVE DE TARIQUIA, BOLIVIE** (département de Tarija) : Créée par décret en 1989, la Réserve de Faune et de Flore de Tariquia, située dans le sud de la Bolivie, offre un paysage de forêt humide montagneuse et s'étend sur environ 247 000 hectares. La forêt déborde les seules limites de la Réserve et s'étend plus au sud jusqu'au nord de l'Argentine et du Paraguay.



**RÉSERVE DU DJA, CAMEROUN** (sud-est) : La Réserve de Faune du Dja a été créée en 1950 par l'administration coloniale française ; en 1982 elle est reconnue comme Réserve de Biosphère par l'UNESCO. Cette forêt dense abrite un grand nombre d'espèces animales protégées et des communautés de pygmées Bakas.



**SANCTUAIRE DE FAUNE KILLUM IJIM, CAMEROUN** (nord-ouest) : Le sanctuaire de faune de Killum-Ijim présente un paysage de montagnes couvertes de forêts. Cette petite aire protégée a la particularité d'être entourée de forêts communautaires gérées par les populations locales.



**RÉSERVE DE BIOSPHERE DE LUKI, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** (Bas-Congo) : La Réserve de Biosphère de Luki existe depuis 1979. Cette zone protégée intègre des espaces de forêt primaire uniques. La Réserve est gravement menacée par l'exploitation du bois et du gibier par les villages voisins.



## Le système national des aires protégées (SNAP) bolivien

En Bolivie, le «Système National des Aires Protégées» est l'ensemble des lois et décrets nationaux qui réglementent les différents espaces protégés. Ce système contribue notamment à définir et hiérarchiser les différentes aires protégées entre elles.

Le Parc Naturel est l'entité la plus stricte en matière de protection environnementale : l'accès en est

bien souvent totalement interdit. Le statut de Réserve naturelle est plus permissif et permet notamment à des populations de vivre dans la zone.

Chaque aire protégée doit être dotée d'un plan de gestion personnalisé. Ce document, établi par les pouvoirs publics locaux et les acteurs de la société civile, doit permettre de définir les priorités

pour la conservation (lutte contre le braconnage ou la déforestation) en fonction des différents secteurs identifiés au sein de la Réserve : un zonage interne précis est très souvent établi. Certaines activités humaines sont tolérées dans certains secteurs tandis que d'autres secteurs sont totalement préservés et interdits d'accès à l'homme.



Paysage du nord de la réserve de Tariquia, Bolivie

## Les réserves de Biosphère de l'UNESCO

L'UNESCO a créé à travers le monde un réseau d'aires protégées labellisées « Réserve de Biosphère ». Cette « labellisation » permet l'accès à des subsides économiques mais donne surtout une reconnaissance mondiale. Elle est associée à un certain nombre de critères que les gouvernements doivent adopter dans leur législation nationale. Cela vise à uniformiser les méthodes de gestion des espaces protégés entre les différents pays. Chaque Réserve de Biosphère se divise en trois zones, avec des degrés de protection variables : de la protection stricte (zone centrale) à une zone de transition puis une zone tampon où les populations locales doivent être intégrées via des activités compatibles

avec la conservation. Les réserves du Dja (Cameroun) et de Luki (RDC) sont toutes deux des Réserves de Biosphère et, pour cette raison, présentent des modes de gestion relativement similaires. La classification en réserve de Biosphère n'est cependant pas éternelle et si des failles dans la gestion sont repérées, la zone en question est menacée de perdre cette reconnaissance. C'est le cas de la Réserve de Luki, dont les rapporteurs de l'UNESCO dénoncent chaque année les infractions: coupe illégale par les habitants, intrusions et braconnage dans la zone interdite... Les Etats sont tenus de mettre les moyens pour la conservation environnementale de leurs réserves.

Les Pygmées Bakas vivent dans la forêt dense du Cameroun. La mise en place de la Réserve de Faune du Dja sans concertation avec eux a souvent été source d'incompréhensions et de difficulté pour ce peuple nomade de la forêt. Même si un droit d'usage leur est accordé dans la Réserve, ils se voient limités dans leurs activités et ne peuvent en aucun cas tirer parti des ressources naturelles (gibier ou bois) pour un usage commercial. Nombreux sont ceux qui se sont sédentarisés au bord des routes où ils sont encore souvent exploités et mal payés par les autres populations pour des travaux agricoles difficiles.



Hutte traditionnelle Baka dans le village de Nomedjoh, au nord de la Réserve du Dja (Cameroun, mai 2017)

## Entre conservation et gestion sociale « concertée »

L'un des enjeux majeurs, commun à de nombreuses aires protégées, est l'intégration des populations locales dans la logique de protection. Dans le contexte des pays dits « du Sud », les activités d'agriculture paysanne font vivre encore aujourd'hui une grande part de la population. De nombreuses communautés paysannes, comme les habitants de la Réserve Bolivienne de Tariquia, et des communautés indigènes, tels les Pygmées Bakas de la Réserve du Dja au Cameroun, dépendent des richesses naturelles de leur milieu pour survivre et perpétuer un mode de vie traditionnel qui existe parfois depuis des siècles.

Cependant, si l'exploitation des ressources forestières par les populations locales a longtemps visé à répondre aux seuls besoins du quotidien, on doit évoquer aussi les dérives récentes vers des pratiques de chasse ou de coupe intensive du bois dans une logique extractiviste de profit économique. Ces phénomènes de surexploitation se sont accrus suite à certaines évolutions autour des aires protégées. Par exemple, l'amélioration de l'accessibilité suite à la construction d'une route qui arrive depuis peu au cœur de la Réserve de Tariquia facilite l'écoulement du bois coupé illégalement ; la hausse de la demande en viande braconnée au Cameroun incite les pygmées Bakas

à pratiquer une chasse commerciale.

Ces constats ont parfois amené les autorités à considérer les habitants comme un danger potentiel pour le milieu naturel et à adopter des réglementations limitant très strictement l'usage des ressources naturelles (bois et gibier notamment).

**Les législateurs, dans leur volonté de « sanctuariser » les espaces à protéger, en sont très souvent venus à oublier l'existence des communautés rurales vivant dans ces espaces ou, pire, à les considérer sans discernement comme un danger pour l'environnement.**

## L'oubli, l'exclusion ou l'intégration ?

Concrètement, la logique de conservation vient perturber les modes de vie : c'est très souvent l'usage commercial des ressources naturelles qui est proscrit, mais parfois aussi tout type d'usage, voire même l'accès à certaines zones, qui devient formellement interdit.

Les règlements se traduisent de manière concrète dans la vie des populations: les paysans de la Réserve de Tariquia se voient strictement

contrôlés par les gardes de la Réserve pour la coupe du bois, de même les Pygmées Bakas du Dja ne peuvent plus chasser certaines espèces protégées, ou encore les charbonniers de la Réserve de Luki en RDC n'ont légalement plus le droit d'abattre les arbres pour produire du charbon. Si ces contraintes semblent justifiées pour protéger l'environnement, il est nécessaire d'informer et de sensibiliser les habitants sur les enjeux de la protection environnementale.

La difficulté majeure, pour les autorités, réside dans le fait de pouvoir proposer des activités alternatives aux pratiques extractivistes nuisibles à l'environnement mais également dans la façon d'intégrer les populations locales à la gestion de l'aire protégée. Cette intégration des populations permettrait de susciter leur adhésion à la logique de protection en favorisant la prise en compte de leurs attentes.



Ce sont souvent des ONG qui sont à l'initiative de la création des conseils mixtes de gestion. Ce fut le cas du WWF qui, en 2007, créa le Comité Local de Pilotage de la Réserve de Luki, intégrant 6 membres dont un représentant des chefs coutumiers, ou de l'ONG PROMETA qui, en 1997, mit en place un comité de gestion pour la Réserve de Tariquia où sont représentés des habitants de la zone protégée.

Ces mêmes ONG sont à l'origine du développement d'« activités alternatives » : apiculture, pisciculture, fruiticulture... On peut les qualifier d'alternatives car elles sortent du cadre des pratiques traditionnelles et se tournent vers d'autres ressources à exploiter, notamment les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Cette catégorie établie par la FAO regroupe un ensemble de produits alternatifs au bois : fruits, gibiers, insectes...

Ainsi, dans les réserves naturelles forestières plus qu'ailleurs, le travail sur les PFNL est d'une importance cruciale dans la lutte contre la déforestation. Bien souvent cette catégorie n'est pas évoquée en tant que telle dans les textes réglementaires, cependant on constate que le terme se retrouve dans la bouche de nombreux agents publics de terrain comme les écogardes en charge de la surveillance des aires protégées. Dans la pratique ces agents de terrain autorisent, même si la loi n'en fait pas expressément mention, l'exploitation durable de ces produits par les habitants des aires protégées.



Capture d'une colonie sauvage, en bordure de la réserve de Biosphère de Luki, près du village de Kinzau-Mvuete (RDC, mai 2017)

Le miel est l'un de ces PFNL et, dans ce cadre, il constitue une ressource exploitable qui ne nuit pas à l'environnement. Ce produit forestier, issu aussi bien des abeilles « sans dard » (mélipones et trigones) que des *Apis mellifera*, présente un double intérêt à la fois pour assurer la sécurité alimentaire mais aussi en tant que source de revenus, le miel se vendant à un prix élevé sur les marchés locaux. Le miel est recherché par les Pygmées Bakas pour qui c'est un produit fondamental du régime alimentaire ainsi qu'un lien d'échange entre les familles. Mais le miel peut aussi être le produit de la cueillette des colonies sauvages, opération qui entraîne souvent la destruction de ces dernières...

Le passage d'une pratique de cueillette sauvage du miel à l'apiculture doit protéger les colonies d'abeilles sauvages et les arbres les abritant. Ces derniers sont souvent détruits lors de la cueillette du miel. L'apiculteur qui capture les essaims et colonies sauvages pour peupler ses ruches doit être formé à des méthodes respectueuses de l'environnement qui n'engendreront pas la coupe de l'arbre. Ici, on peut voir que l'ouverture naturelle du tronc creux a été élargie et qu'un nucléi a été disposé sur une plateforme à hauteur afin de permettre sa colonisation.

## L'apiculture comme activité alternative et l'apiculteur comme auxiliaire de la protection

L'apiculture (élevage d'abeilles dans des ruches), par opposition à la cueillette sauvage du miel, très répandue, se présente comme une pratique nouvelle pour les populations de ces forêts. Cette activité est souvent proposée comme une alternative par des ONG comme ce fut le cas à Tariquia dans les années 1990. Parfois des modèles d'apiculture traditionnelle existent déjà, plus ou moins durables,

comme dans la forêt Kilm-Ijim au nord-ouest du Cameroun où, depuis des générations, des apiculteurs pratiquent la transhumance des ruches entre vallée et montagne.

L'un des enjeux est de rendre durables ces pratiques apicoles traditionnelles lorsqu'elles existent, de les développer là où elles n'existent pas et, à terme, d'arrêter les pra-

tiques de cueillette qui conduisent à la destruction de la colonie. C'est un changement complet de relation à l'abeille qui doit s'opérer : la violence de la cueillette, à l'image des Bakas qui disent « partir à la guerre » contre les abeilles sauvages, doit céder la place au travail apaisé de la ruche. La peur doit laisser place à la confiance.

On peut remarquer que l'apiculture n'est que peu ou pas mentionnée dans les textes législatifs et pour cause : l'activité n'existait tout simplement pas au moment de l'instauration de l'aire protégée. En somme, on peut parler d'une forme de « vide juridique ». Bien souvent, la jurisprudence tranche en faveur des apiculteurs. Dans la majorité des cas, l'installation des ruches est tolérée dans les zones accessibles aux populations quel que soit le degré de restriction des activités humaines.

Dans la réserve de Biosphère du Dja par exemple, si les Bakas se voient interdits de couper les troncs pour cueillir le miel, ils peuvent par contre déposer leur ruche de manière très libre dans la forêt.

Ce « vide juridique apicole » au niveau réglementaire est très souvent doublé d'une méconnaissance pratique de l'apiculture par le personnel en charge de la gestion locale des aires protégées : conservateurs, chefs de poste et écogardes ne sont pas spécifiquement formés à ces techniques, en dehors de quelques-uns, eux-mêmes apiculteurs. Ce problème entre dans le cadre plus global de la méconnaissance des questions apicoles au niveau national, par les pouvoirs publics : bien souvent,

les lois devant régir le secteur apicole sont en cours d'écriture, comme c'est le cas en République Démocratique du Congo ou encore en Bolivie. Ainsi, aucun élément législatif de référence ne peut venir appuyer les acteurs publics locaux de la protection environnementale pour réglementer les activités apicoles au sein des aires protégées.

L'apiculteur a sans aucun doute un rôle à jouer dans la protection environnementale. L'activité apicole, qu'elle soit une source de revenus principale, secondaire ou tertiaire, est toujours liée à la qualité de l'environnement et notamment à la richesse florale du milieu. Ainsi, on peut dire que les apiculteurs sont dépendants de leur environnement. Cela les implique de fait dans sa conservation.

Les apiculteurs cumulent souvent d'autres activités : agriculture, élevage, pisciculture... La pratique de l'apiculture peut donc entraîner chez eux une véritable évolution dans les autres métiers agricoles au bénéfice de l'environnement : empêcher la divagation du bétail, favoriser les polycultures, éviter l'usage des pesticides etc. De plus, l'apiculteur, au gré des formations, accumule les connaissances sur l'environnement,

notamment sur les fleurs et leur période de floraison.

Dans de nombreux cas, les exploitants apicoles sont capables de ressentir le changement climatique et mesurent ses conséquences en termes de rendement. Une phrase de Pedro Romero, l'un des plus anciens apiculteurs de Tariquia, en Bolivie, illustre bien notre propos : « s'occuper des abeilles c'est s'occuper de l'environnement ».

Dans le cadre de la forêt de Killumlim, au Cameroun, on remarque que la présence des apiculteurs et leurs visites régulières en forêt pour surveiller les abeilles ont permis de diminuer les feux de forêts et d'améliorer le suivi des jeunes arbres de la variété « Prunus Africana » plantés pour reboiser certains espaces. En RDC, les apiculteurs situés autour de la Réserve de Luki sont même devenus des « apiculteurs-reboiseurs » : en lien avec l'ONG WWF, ils s'initient aux techniques de culture des jeunes plants en pépinière ainsi qu'aux méthodes de reforestation. Les apicultrices et apiculteurs du Sud sont souvent de véritables auxiliaires pour la protection environnementale.



Dans la réserve du Dja (Cameroun, avril 2017)



Dans la réserve de Tariquia (Bolivie, janvier 2017)

## Conclusion : Mettre la loi en accord avec les réalités de terrain ?

La gestion sociale et concertée des aires protégées, en lien avec les populations locales, est une condition sine qua non pour la réussite des mesures de protection environnementale et le respect des aires protégées. Le développement d'activités alternatives et durables est une nécessité pour assurer la bonne intégration de l'humain dans son environnement. Si l'on peut déplorer le manque de prise en compte initiale de ces éléments par les Etats lors de l'instauration de nombreuses aires protégées, on peut cependant se féliciter des initiatives de la société civile et des acteurs tels que les ONG.

L'apiculture, sans doute plus que toute autre activité, s'accommode parfaitement des statuts de protection des ressources naturelles et en a même besoin pour assurer sa rentabilité économique. Ainsi les apiculteurs, par passion et par raison, se font acteurs de la protection de l'environnement en adoptant des pratiques compatibles avec la conservation des espaces naturels.

Le vide juridique relatif dans lequel se trouvent encore la plupart des apiculteurs du sud en zone protégée risque d'évoluer au fur et à mesure de la prise de conscience de l'importance de cette activité.

On peut espérer que, dans le futur, les autorités seront en mesure, techniquement, de réglementer le domaine apicole : c'est alors que devra se faire le choix d'ancrer une apiculture durable dans les lois, une apiculture respectueuse de l'abeille en privilégiant l'usage de méthodes et traitements sanitaires naturels. Respectueuse de l'apiculteur en lui accordant une reconnaissance et une sécurité professionnelle et respectueuse du consommateur en garantissant la qualité des produits de la ruche commercialisés sur le marché national.



Sanctuaire de faune Killum Ijim (Cameroun, mai 2017)

## MMH travaille aussi sur le plaidoyer politique

Miel Maya Honing ne s'était pas engagée, jusqu'à présent, sur la voie du plaidoyer politique, et se limitait à soutenir les positions prises par le Centre National de la Coopération au Développement (CNCD, organisateur de l'opération 11.11.11), dont elle fait partie. Mais une action spécifique sur l'apiculture s'avère aujourd'hui nécessaire.

L'apiculture est souvent considérée comme une activité marginale, accessoire et, dans de nombreux pays, elle est peu prise en compte, voire pas du tout, par les autorités nationales (cf. le témoignage de notre partenaire congolais Racod, en page 4). Pourtant, face aux menaces auxquelles elle doit faire face, et vu l'enjeu qu'elle représente, à la fois pour la pollinisation et la protection de l'environnement, elle mérite un cadre législatif et réglementaire adapté. C'est le défi que vont relever, avec notre appui, nos partenaires boliviens dans le cadre de notre Programme 2017-21 (voir l'article en page 20).

## TÉMOIGNAGE : DE TARIQUIA À SARAYAKU, LES ENJEUX COMMUNS



Descente en pirogue du fleuve Bobonanza, grossi par des pluies abondantes. Puyo, Mars 2017

**Dans le cadre de mon stage, qui m'a mené en Amérique du Sud et en Afrique, j'ai pu vivre une expérience inédite : de Bolivie je me suis rendu en Equateur, dans la communauté amazonienne de Sarayaku. Ce périple de deux semaines, je ne l'ai pas fait seul : j'ai voyagé accompagné de Rina, une apicultrice de la Réserve de Tariquia (Sud Bolivie). En prenant en charge le billet d'avion de Rina, Miel Maya Honing a ainsi permis un partage d'expérience sur les enjeux communs aux habitants de la Réserve de Tariquia et au Peuple Amérindien de Sarayaku. Voici le récit de cette aventure humaine riche en rencontres.**

**Antoine Police**

## Une ambassadrice idéale

Dès mon arrivée en Bolivie au début du mois de janvier, je me suis rendu dans la Réserve de Tariquia, principal lieu de mon stage, pour y rencontrer les producteurs apicoles, avec qui j'ai rapidement noué des liens. Le voyage en Equateur se profilait déjà pour le mois de mars. Quelle surprise quand on m'a annoncé que quelqu'un d'autre serait du voyage !

Passé le moment de surprise est venu le moment du choix de mon compagnon de voyage : des candidats, il y en avait beaucoup ! Le choix de Rina ne fut pas anodin : je ne l'avais côtoyée qu'à quelques reprises mais rapidement j'avais compris que derrière son allure discrète se cachait une véritable figure de leader. Très appréciée dans la

communauté de Tariquia, investie en tant que présidente d'une association de femmes entrepreneuses et apicultrice expérimentée, Rina était décidément l'ambassadrice idéale pour m'accompagner.

## Premier vol en terre inconnue !

J'avoue, avec un peu de recul, que j'aurais pu préparer un peu plus Rina à ce voyage ! Si pour moi l'avion était devenu un moyen de transport courant, pour ma collègue c'était son premier vol. Rina avait déjà voyagé en Argentine, mais par voie terrestre, la frontière étant toute proche de Tariquia. Mais cette fois-ci, nous partions plus loin !

Après 7h de vol et une escale, nous sommes arrivés sans encombre à Quito, la capitale, et Rina ne semblait pas encore bien saisir la nature de notre périple et surtout où se trouvait notre destination finale : au cœur de la forêt amazonienne ! Plusieurs heures de bus furent né-

cessaires pour atteindre la localité de Puyo, capitale de la province de Pastaza, où nous avons rencontré les premiers habitants de Sarayaku. La communauté dispose dans cette ville d'un bureau qui fait office de point relais : c'est là que l'on s'annonce et que l'on présente le motif de sa visite, mais c'est là aussi que l'on fait un dernier ravitaillement en provisions avant le dernier voyage. Environ 4h de pirogue plus tard, au milieu de la forêt amazonienne, nous posons le pied dans le port de Sarayaku : une petite berge boueuse où se côtoient pirogues traditionnelles en bois et embarcations en fibres à moteur.



## Les Kichwas de Sarayaku

Nos hôtes, les habitants de Sarayaku, sont des Amérindiens qui vivent depuis des siècles dans cette forêt. L'Équateur compte de nombreuses ethnies amérindiennes, ici nous rencontrons des Kichwas. Rina et moi étions logés chez l'un d'entre eux : Jairo Santi, un homme de 33 ans mariée à une jeune femme d'une vingtaine d'années, tous deux parents d'un nouveau né de quelques mois.

La communauté s'organise autour d'une grande place centrale où sont réunis les bâtiments officiels (école, hôpital, salle du conseil, société

coopérative de microcrédit...) : les habitations sont disséminées tout autour. Rassemblées en hameaux à travers la forêt, elles s'organisent souvent selon le même schéma : un grand bâtiment sur pilotis en bois avec à l'étage les chambres et en dessous, à même le sol, un espace de vie ouvert entouré de sièges : c'est là que l'on reçoit les visiteurs, que l'on partage les repas, que l'on cuisine sur un petit foyer dans un coin... L'autorité politique des Kichwas est représentée par un conseil ainsi que par un président de la communauté, élu.

La société Kichwa présente une division des tâches très marquée entre hommes et femmes, dans les travaux du quotidien mais également dans les fêtes et cérémonies traditionnelles. En tant que jeune occidental je ne peux m'empêcher d'y voir une société très patriarcale, bien que le rôle de chacune et de chacun ait une égale valeur symbolique aux yeux de la communauté Kichwa. L'élection toute récente d'une femme comme présidente de la communauté vient confirmer que les deux sexes ont une place à part entière dans la société de Sarayaku.



Rina et notre hôte Jairo, portant son bébé, sur la place centrale du village de Sarayaku. Sarayaku, mars 2017

## Echanges culturels

Si des éléments culturels rapprochaient, de toute évidence, nos hôtes Kichwas et Rina (un sens de la communauté et de la solidarité très fort, des liens familiaux étroits...) on peut dire qu'une différence fondamentale les séparait. Les Amérindiens Kichwa vivent depuis des siècles et des siècles dans la forêt amazonienne et ont développé une véritable relation spirituelle avec la nature : ils en connaissent parfaitement chaque plante et ses propriétés médicinales, chaque arbre,

chaque animal et vivent notamment de chasse et de cueillette... Cette forêt est l'objet d'une croyance qu'on pourrait dire religieuse.

Les communautés rurales dont est issue Rina ont une relation toute différente à leur milieu. Installées depuis un siècle environ, descendantes de colons, ces familles paysannes laborieuses vivant de l'agriculture et de l'élevage n'ont pas développé de relation proprement spirituelle à la terre. En somme, on

peut dire que le respect et la préservation de la « mère nature » est fondamentalement plus ancrée chez les Kichwas que dans la communauté rurale de Rina. Ainsi, lors des balades en forêt, nous écoutions, captivés, les mythes de la culture Kichwa qui expliquent la présence de tel arbre, l'existence des poissons dans les rivières, mais aussi les coutumes vestimentaires des habitants.

## Luttes communes

Ce fossé culturel ne devait pas faire oublier les points qui reliaient Rina avec le Peuple de Sarayaku. Tous vivent dans une forêt pleine de richesses et de ressources convoitées, au premier rang desquels les hydrocarbures. Des gisements pétroliers existent au cœur du territoire de Sarayaku comme au cœur de Tariquia. Les méthodes d'exploration pour localiser les gisements (pratiquée à la dynamite !) ont laissé des traces : pollution des espaces naturels, coulées toxiques dans les cours d'eau. En somme, c'est la mort de tout un écosystème qui s'annonce.

A Sarayaku, la présence de ces richesses du sous-sol a rapidement intéressé le pouvoir central : l'exploration puis l'exploitation, voi-

là les objectifs du gouvernement équatorien. Mais pour cela il fallait que les techniciens des entreprises pétrolières puissent pénétrer sur le territoire sacré des Kichwas. C'est ainsi qu'il y a plusieurs années déjà l'armée a été envoyée afin de permettre leur entrée.

A ces tentatives d'intimidation et d'entrée par la force qui durent depuis plus de vingt ans, le Peuple Kichwa a répondu en développant une stratégie médiatique d'ouverture internationale. Appuyés par des organisations nationales et internationales, les habitants de Sarayaku sont parvenus à se faire entendre à l'échelle mondiale pour faire de leur cause un symbole de lutte au nom des peuples de la forêt : contre

la violation des territoires sacrés, contre les pratiques qui détruisent peu à peu le poumon amazonien de la planète. Des formations ont notamment été réalisées sur l'usage des réseaux sociaux, la réalisation de documentaires<sup>1</sup> mais aussi l'enseignement des langues étrangères : espagnol, anglais. Enfin les habitants de Sarayaku et notamment le président de la communauté sont présents lors de nombreux événements internationaux : vous vous souvenez peut-être de l'arrivée en pirogue d'Amérindiens sur la Seine, lors de la Cop'21 de Paris ? C'étaient des Kichwas de Sarayaku !

Cette mobilisation médiatique n'est pas tout, le peuple de Sarayaku fait également un gros travail pour

<sup>1</sup> Cf sur youtube

développer des activités nouvelles et alternatives à l'exploitation pétrolière dans la forêt, notamment l'écotourisme, avec la création d'une petite compagnie de voyage qui a déjà accueilli des visiteurs du monde entier, mais aussi la mise en valeur des activités traditionnelles : travail des plantes médicinales, recherches menées sur la faune et la flore de la forêt...

A Tariquia nous n'en sommes pas encore là, et pour cause : le revirement du gouvernement bolivien est tout récent sur la question de l'exploitation des hydrocarbures. Si le président Morales, très populaire lors de sa prise de fonction en 2005, a beaucoup œuvré pour la reconnaissance des différents peuples de Bolivie et la protection de l'environnement, on peut dire que dix années au pouvoir lui ont fait changer son fusil d'épaule. En 2015, un décret suprême vient autoriser

l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans les aires protégées : négation suprême de tous les acquis environnementaux passés. Le gouvernement déclare vouloir exploiter ces ressources au profit des populations locales : le pétrole comme levier de développement. On peut cependant douter que les populations des aires protégées, dont les habitants de Tariquia, voient jamais la couleur des millions qui leur sont promis...

En attendant, ces annonces ont provoqué des levées de boucliers : Rina et les membres de sa communauté ne sont pas en reste ! Plusieurs assemblées se sont déjà prononcées en défaveur de l'intrusion des « pétroliers » dans l'aire protégée. Mais à partir de là, comment lutter ? Quelles stratégies adopter ? C'est en partie pour répondre à ces questions, et pour s'inspirer de leur expérience, que Rina a rencontré



Affiche montrant l'opposition de Sarayaku à l'exploitation pétrolière. Puyo, mars 2017

les gens de Sarayaku. Sa réaction lors de notre voyage de retour m'a marqué. Visiblement impressionnée par tout ce que nous venions de découvrir, elle me dit : « et maintenant, qu'est-ce que nous allons pouvoir faire à Tariquia ? ». Je crois qu'à cette question elle avait déjà la réponse : se mobiliser et faire entendre leurs voix avec force.



De gauche à droite : Rina, la compagne de Félix, Antoine, Félix, président de la communauté. Tous les quatre partagent la Chicha, boisson traditionnelle Kichwa à base de manioc. Sarayaku, mars 2017

## Et l'abeille dans tout ça ?

A notre grande surprise, pas d'apiculture à Sarayaku ! Et pourtant le potentiel mellifère y est, mais il y a une absente semble-il : l'Apis mellifera. En effet ; il se trouve qu'elle est peu présente dans cette dense forêt, qu'à cela ne tienne ! Les Kichwas

ont une parfaite connaissance des espèces « sans dards » (les mélipones) qui peuplent l'Amazonie. Mais de là à les exploiter en ruche, il faut sauter le pas. Dans ce domaine, les gens de Tariquia ont déjà une longueur d'avance et au fil des dis-

cussions, Rina a réussi à motiver ses interlocuteurs : l'idée d'un projet apicole germe à présent du côté de Sarayaku, une nouvelle activité alternative qui profitera à la forêt et ses habitants !



Mélipona Eburnea gardant l'entrée de la colonie. C'est à cette entrée construite par les mélipones que l'espèce Eburnea doit son nom familier, «abeja boca de sapo» ou «abeille bouche de crapaud», en référence à la forme de cette construction. Forêt de Sarayaku. Mars 2017.

### Le projet «FRONTIERE de VIE» de la communauté de Sarayaku

Depuis plus de 20 ans, le peuple originaire Kichwa de Sarayaku, en Amazonie équatorienne, lutte pour défendre son territoire, sa biodiversité et son patrimoine immatériel, contre l'intrusion des exploitants pétroliers.

Face à la gravité de la situation qui menace sa survie tous les jours un peu plus, Sarayaku a décidé de concrétiser un projet à vocation internationale et de portée universelle. Il s'agit de planter, sur tout le pourtour de son territoire, soit sur plus de 300 km de long, de vastes cercles d'arbres à fleurs de couleurs. Ces cercles, au fil du temps, deviendront visibles du ciel. Ils marqueront ainsi la présence de l'homme dans la forêt, la volonté des peuples autochtones de préserver leurs territoires et de maintenir la forêt intacte.

([www.frontieredevie.net](http://www.frontieredevie.net))



## APICULTURE ET AGRO-SYLVO-PASTORALISME À KAMEGELI, RWANDA

La collecte du miel est une activité très ancienne au Rwanda. Sa production est largement favorisée par un climat tropical, tempéré par l'altitude, et par une végétation naturelle ou cultivée comprenant un grand nombre d'espèces mellifères. Malgré cela, l'offre est relativement faible par rapport à la demande nationale et internationale et tous les intervenants cherchent à l'augmenter. Dans cette optique, une ferme apicole privée, alliant apiculture et agro-sylvo-pastoralisme, est en cours d'aménagement à Kamegeli dans la Province du Sud. Elle est située à une dizaine de km à l'Est du Parc National de la Forêt Naturelle de Nyungwe, forêt primaire ombrophile de montagne, source du Nil Blanc.

Jean-François Gascon



**L**A FERME couvre une superficie de 7 hectares sur tout un versant de colline, depuis le sommet jusqu'au marais où coule un petit ruisseau. L'habitation du fermier/apiculteur et l'abri du rucher sont situés sur le haut de la colline à une altitude de 2.000 m. Le rucher a été mis en place à partir de 2015. Il compte actuellement 10 ruches traditionnelles et 3 ruches Langstroth.

Sur le bas du versant, s'étend un boisement d'**eucalyptus**. Malheureusement, comme dans de nombreuses plantations au Rwanda, un « pou » parti d'Australie et arrivé dans le pays en 2013 infeste les arbres. Selon l'Office des Ressources Naturelles du Rwanda (RNRA), l'insecte identifié serait le *Thaumastocoris peregrinus*. C'est en fait une punaise qui se nourrit de la sève de l'arbre. Les feuilles se tordent, jaunissent et se dessèchent. L'arbre entier finit par dépérir. Les attaques sont plus virulentes en saison sèche mais perdurent néanmoins en saison des pluies.



certains pour ses effets sur la dégradation des sols, l'assèchement des nappes phréatiques et la réduction de la biodiversité, mais apprécié par d'autres pour sa croissance rapide et ses bonnes capacités à s'adapter à des conditions défavorables, est très recherché par les abeilles.

Au Rwanda, les premières plantations datent du début des années 1900 à Save dans la Province du Sud. Couvrant actuellement une superficie de plus de 150.000 ha, l'eucalyptus domine les boisements et représente 60% des plantations nationales. A cause de ce « pou », les apiculteurs rwandais ne peuvent plus trop compter sur l'eucalyptus et le défi actuel est de diversifier les sources de nourriture pour les abeilles. C'est cette **diversification** qui est particulièrement recherchée à Kamegeli à travers un système de production combinant la production de miel à des plantations agroforestières, à des cultures fourragères et vivrières et à l'élevage.

Dans le verger, des arbres fruitiers comme les papayers, les pruniers du Japon ou les goyaviers ont été plantés. Sur la parcelle du rucher, sur les limites de la ferme et le long des fossés antiérosifs, différentes espèces forestières locales, comme *Erythrina abyssinica*, et exotiques, comme *Calliandra calothyrsus*, toutes mellifères, sont en place. La plus grande **biodiversité** possible est recherchée. A ce jour 29 espèces ligneuses différentes ont été plantées.

Sur la partie Est du versant, un boisement d'**Acacia nearnsii** s'est développé spontanément. Cette espèce, parfois considérée comme envahissante, est particulièrement appréciée par les abeilles. Sur le haut du versant, une superficie d'environ un hectare est actuellement mise en culture. Cette zone bénéficie de la présence de fossés antiérosifs anciens qui ont fini par créer des terrasses.



*Thaumastocoris\_peregrinus*  
San Fernando Valley 08-06-2016

Afin de ne pas compromettre la production de miel et à cause des coûts que cela impliquerait, aucun traitement chimique n'est préconisé au niveau national. Une meilleure conservation des eaux et une meilleure gestion forestière sont simplement recommandées. Toutes les variétés d'eucalyptus sont touchées sauf *E. maidenii*, une des rares variétés non-mellifères. Cette infestation représente un sérieux problème pour les apiculteurs car une grande partie du miel rwandais est actuellement produit dans les plantations d'eucalyptus. Cet arbre, décrié par



Eucalyptus infestés, Kamegeli

Depuis 2015, des **cultures fourragères**, comme Stylosanthes, Canavalia ou Mucuna, et des **cultures vivrières**, comme le haricot ou le petit pois, ont été semées.

La mauvaise **fertilité** des sols de la région est la principale difficulté pour leur mise en culture. En effet, ces sols présentent un pH très acide (entre 4 et 5) lié à une forte toxicité aluminique. Seuls des apports importants d'amendements calciques, comme la chaux produite dans le Nord du Rwanda, et organiques, comme le fumier, peuvent relever les niveaux de production.

C'est ainsi que l'**élevage** de caprins et bovins va rapidement être intégré au présent système agroforestier. Ceci permettra de valoriser la production fourragère et de produire le fumier voulu. Parallèlement, le rucher va s'agrandir et se diversifier avec l'introduction de ruches Kenyanes. Dans les mois qui viennent, d'autres plantations d'arbres fruitiers et forestiers et de nouvelles cultures mellifères incluant les « Espèces négligées et sous-utilisées » locales vont être réalisées.

Voici un bel exemple, concret, du lien fort entre l'apiculture et la protection de l'environnement, ici par l'augmentation de la biodiversité du milieu.



Rucher, Kamegeli



Plantations, Kamegeli

**Jean-François Gascon**, de nationalité française, est un ex-fonctionnaire de la FAO, aujourd'hui pensionné et apiculteur. Il est membre de l'association française Apiflordev, qui a obtenu des financements de la FAO pour la formation et l'équipement des apiculteurs du District de Nyamagabe.

L'étude de faisabilité de ce projet a été réalisée par Jean-François Gascon et Victor Forthomme, apiculteur belge, également membre d'Apiflordev. Miel Maya Honing a présenté début août 2017, à Wallonie Bruxelles International (WBI), une demande de financement complémentaire pour ce projet, dont la supervision locale sera assurée par l'association rwandaise ARDI.

Plantations, Kamegeli



## LES PROJETS DE MIEL MAYA HONING FINANCÉS PAR LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT



Damian, fils d'apiculteur, à Todos Santos Cuchumatanes (Guatemala, 2007)

### BOLIVIE

Le programme 2017-21 en Bolivie se déroule dans les départements de Tarija, Cochabamba et Santa-Cruz, sur le flanc oriental de la Cordillère des Andes et dans la plaine qui conduit vers l'Amazonie. Il concerne 700 apiculteurs, dont les deux tiers ont moins de 10 ruches. Il vise l'amélioration des techniques apicoles, via les échanges de savoirs entre les 20 organisations qui participent au programme, ainsi que le renforcement des organisations apicoles et le rajeunissement des membres. L'élaboration de plates-formes apicoles

départementales fait aussi partie des objectifs du programme afin de réaliser un travail de plaidoyer politique pour une meilleure réglementation apicole. Un des enjeux de l'apiculture en Bolivie est de mettre en place une réglementation protégeant la production nationale vis-à-vis des importations à bas prix originaires d'Argentine et de valoriser la qualité du miel bolivien. Le programme est coordonné localement par Ricardo Vargas, en concertation avec les trois organisations partenaires situées dans les départements concernés.

Nos partenaires boliviens ne sont pas à l'abri des méfaits causés par les pesticides ! Le 16 mars 2017, Osvaldo Soruco, de l'organisation Adapicruz à Santa-Cruz, nous écrivait pour dénoncer l'aspersion, en grandes quantités, de fipronil<sup>1</sup>, sur plusieurs milliers d'hectares, afin de lutter contre une invasion de sauterelles venues d'Argentine. 70 colonies sont mortes sur les 500 colonies qu'Adapicruz avaient placées dans cette région.

### CAMEROUN

Du 08 au 25 juillet, Elsa Demoulin, chargée de projets chez MMH, s'est rendue au Cameroun pour le lancement du projet<sup>2</sup> d'intégration de l'apiculture dans le programme de cours des Centres Educatifs Familiaux de Formation par Alternance : les CEFFAs sont des écoles de formation professionnelle agricole destinées aux jeunes du milieu rural ou périurbain. Après 15 jours de cours

en internat, les élèves, âgés de 15 à 24 ans, se rendent chez un maître de stage pendant les 15 jours suivants. 7 CEFFAs sont concernés par ce projet, dans trois régions du Cameroun : l'Adamoua, l'Est et le Nord-Ouest. Habituellement, MMH travaille directement avec des apiculteurs en participant au renforcement des capacités de leur organisation. Soutenir un projet scolaire est une

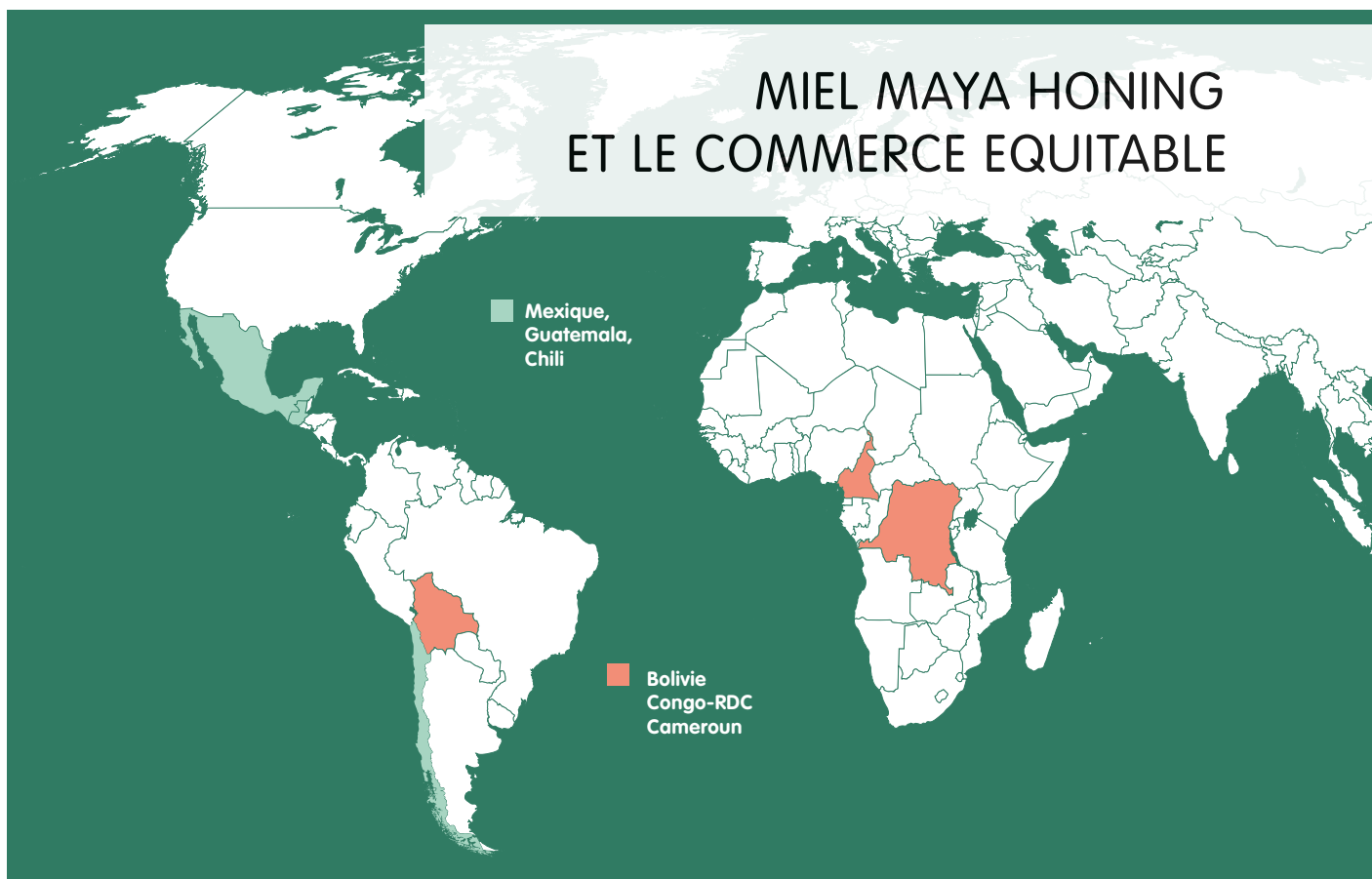
première ! Le travail avec les jeunes est important dans ce pays où les 2/3 de la population a moins de 24 ans. Fin juillet a été engagé le coordinateur local du projet, Joseph Dinga. Il sera responsable de la formation et de l'évaluation des enseignants des CEFFAs. C'est la clef du projet ! Il veillera également à l'installation d'un rucher école et d'une micro-miellerie dans chacun des 7 CEFFAs concernés.

Vous trouverez plus d'informations sur ces deux projets ainsi que sur nos projets en République Démocratique du Congo en visitant les pages « Agir au Sud » sur [www.maya.be](http://www.maya.be).

<sup>1</sup> C'est également le fipronil qui vient d'être mis en cause en Belgique, début août, dans l'affaire des œufs contaminés.

<sup>2</sup> Ce projet est réalisé en collaboration avec l'ONG belge Via Don Bosco.

## MIEL MAYA HONING ET LE COMMERCE ÉQUITABLE



Mexique, Guatemala, Chili : pays dont provient le miel du commerce équitable distribué en Belgique (2017).  
Bolivie, Congo-RDC, Cameroun : pays où MMH appuie des projets apicoles (2017).

**M**iel Maya Honing est connue dans le monde apicole belge principalement par l'activité de commerce équitable du miel qu'elle a initiée en 1975, bien qu'elle n'ait plus d'activité commerciale depuis 1998, date à laquelle celle-ci a été transférée à la coopérative Maya Fair Trade scrifs. Il n'est pas inutile de rappeler ici que moins de 20% du miel consommé en Belgique est d'origine belge, le reste étant importé. Plusieurs Mayazines ont traité le sujet du marché mondial et du commerce équitable du miel : ce sont les n° 14, 20, 21, 23, 24 et 28.

Au Sud, les bénéficiaires des projets de MMH sont aujourd'hui des organisations apicoles tournées vers la satisfaction de leur marché national et situées essentiellement dans des pays qui n'exportent pas de miel vers l'Union Européenne.

En Belgique, MMH conçoit le commerce équitable non seulement comme une activité économique mais aussi comme un moyen de sensibiliser la population sur les injustices et les inégalités du commerce mondial. Deux publics-cibles sont visés : les élèves de l'enseignement primaire et les communes.

MMH accompagne les enseignants des écoles primaires dans la mise en place de projets pédagogiques sur le commerce équitable. Un projet pédagogique est un ensemble d'activités et d'actions concrètes qui permettent aux élèves de comprendre le commerce équitable via des mises en action et de devenir ainsi des citoyens du monde. Chaque année MMH accompagne plus de 70 enseignants en Fédération Wallonie – Bruxelles.

La campagne « *Communes du commerce équitable* » ([www.cdce.be](http://www.cdce.be)) à laquelle collabore MMH encourage la consommation de produits équitables dans les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette campagne participative mobilise les acteurs locaux et les citoyens à travers six critères qui permettent à la commune, lorsqu'ils sont atteints, de recevoir le titre de « *Commune du Commerce équitable* ». 26 communes ont actuellement décroché ce titre et 8 autres sont en passe de l'obtenir d'ici la fin de l'année !

Ces activités font partie d'un programme financé par la Coopération belge au développement, présenté en commun avec Oxfam-Magasins du Monde et Oxfam-Solidarité.

## APICULTURE, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT : TOUR D'HORIZON DES SUJETS À DÉBATTRE

De nombreuses questions se posent sur l'orientation des projets de développement centrés sur l'apiculture. Certaines seront abordées lors de la journée du 10 décembre, d'autres ont été formulées par Wolfgang Ritter dans le Mayazine n°30<sup>1</sup> consacré au risque de disparition des abeilles au Sud, et cette liste est loin d'être close<sup>2</sup>. Les questions de W. Ritter ont trait au rôle de l'essaimage dans la prévention des maladies :

- En Amérique latine, la meilleure résistance de l'abeille africanisée envers le varroa est-elle due principalement à son comportement hygiénique ? ou plutôt aux pratiques des petits apiculteurs, davantage axées sur la multiplication des colonies par essaimage, plutôt que sur la prévention de celui-ci par tous les moyens possibles ?
- En Afrique, quel type de ruches faut-il promouvoir ? les ruches traditionnelles ? les ruches kenyanes, à barrettes ? ou les ruches modernes, de type Dadant ou Langstroth ? ne faut-il pas préserver les méthodes d'exploitation traditionnelles impliquant de petites ruches, axées sur la multiplication par essaimage ?

Vos avis et vos expériences de terrain sur ces questions et bien d'autres nous intéressent ! Vous pouvez dès à présent les partager en vous inscrivant sur la plate-forme TECA de la FAO, dont le forum francophone sur l'apiculture est modéré par Miel Maya Honing. Vous pouvez aussi envoyer un e-mail à [elsa.demoulin@maya.be](mailto:elsa.demoulin@maya.be) et [benoit.olivier@maya.be](mailto:benoit.olivier@maya.be).

## PROGRAMME 2017-21 DE MIEL MAYA HONING ET COLLABORATIONS AVEC LE MONDE APICOLE

**Miel Maya Honing** asbl (MMH) est une ONG de développement agréée, subventionnée par la Coopération belge au développement, via des programmes d'une durée de cinq ans. Le programme en cours a débuté en 2017 et s'achève en 2021.

Il comprend un volet « nord » et un volet « sud » :

- **Le volet « sud »** comprend deux projets, l'un en Bolivie et l'autre au Cameroun (ce dernier, en collaboration avec l'ONG Via Don Bosco) ;
- **Le volet « nord »** concerne le travail d'information et de mobilisation en Belgique, sur deux thèmes : celui du commerce équitable (en collaboration avec Oxfam-Magasins du Monde et Oxfam-Solidarité) et celui des enjeux communs à l'apiculture, au nord et au sud (en collaboration avec le Cari asbl).

La collaboration avec le Cari prévoit notamment l'organisation annuelle d'une journée nord-sud, dont la première édition aura lieu le 10 décembre 2017, et l'envoi groupé, deux fois par an, du Mayazine de MMH asbl avec Abeilles & Cie du Cari.

D'autres activités sont prévues, telles que l'organisation d'ateliers sur des thèmes qui n'ont pu être abordés lors des journées annuelles. L'échange et la rencontre avec les apiculteurs du Sud occuperont une place centrale : via les médias sociaux, WhatsApp et différents outils électroniques mis en place (TECA, point focal<sup>3</sup> etc.) ; à l'occasion du passage, en Belgique, de représentants d'organisations apicoles du Sud ; et par des voyages pour deux groupes de 10 personnes prévus, l'un en Bolivie en 2019, l'autre en Afrique en 2020.

Nous espérons pouvoir compter sur les différentes fédérations apicoles de Bruxelles et Wallonie pour faire connaître ces activités et y participer.

<sup>1</sup> Mayazine n°30, juillet 2015 : [www.maya.be/Outils](http://www.maya.be/Outils). <sup>2</sup> Par exemple : quelle politique en matière de sélection de reines ? d'utilisation de cire gaufrée ? etc.

<sup>3</sup> Ce point focal prendra la forme d'un site Internet, actuellement en construction, où seront répertoriées toutes les initiatives menées par des acteurs belges dans le domaine de l'apiculture et du développement. Très discrètes, car souvent individuelles, ces initiatives sont souvent méconnues, d'où : un manque d'échanges sur ces expériences et de capitalisation des leçons apprises ; des risques de duplication ; des opportunités perdues pour des collaborations, alliances et synergies etc.

# JOURNÉE NORD-SUD DU 10 DÉCEMBRE 2017

**LIEU : Auditoires Place Croix du Sud 1348 Louvain-la-Neuve**  
**MATIN : auditoire SUD 01 - APRÈS-MIDI : auditoires SUD 05-06-07**  
**ORGANISATEURS : Miel Maya Honing asbl et Cari asbl**  
**ENTRÉE GRATUITE sous réserve d'inscription**

## PROGRAMME

**9h00 Accueil**

**9h15 Introduction générale**

Brève présentation des enjeux de l'apiculture en Belgique, en Amérique latine et en Afrique.

**9h45 Exposé de Rémy Vandame** (PhD, Ecosur, Mexique), sur les thèmes suivants, abordés du point de vue de l'Amérique latine :

- *L'apiculture a-t-elle un rôle à jouer dans les zones tampons des réserves naturelles et, de manière générale, dans et autour des espaces protégés ?*
- *Y a-t-il cohabitation ou concurrence entre les abeilles mellifères, les abeilles mélipones et les abeilles solitaires ? Faut-il porter une attention particulière à ces questions lors de la promotion de l'apiculture dans et autour des espaces protégés ?*

**10h45 Questions-réponses**

**11h00 Pause-café** à l'espace «Expositions» (hall d'entrée de l'auditoire SUD 01) : présentation de projets apicoles en Amérique latine et en Afrique, soutenus par des organisations de coopération au développement et/ou des apiculteurs.

**11h30 Les phénomènes de compétition :**

approches de différents acteurs :

**Etienne Bruneau** (Ing. Agr.) **et Agnès Fayet** (PhD), du CARI ;

**Morgane Folschweiller**, Assistante de recherche (UMons), Coordinatrice du projet SAPOLL

**Benoît Olivier et Elsa Demoulin** (Ing. Agr.), de MMH (Bolivie et Cameroun).

**12h15 Echange avec la salle.**

**12h45 Repas de midi** (libre dans la ville).

L'espace «expositions» reste ouvert jusque 13h30.

**14h15 Présentation des trois ateliers de l'après-midi :**

- *Caractérisation de miels tropicaux, dégustation et roue des arômes*, par Etienne Bruneau (Cari).
- *D'où viennent les ruches kenyanes ? quel intérêt présentent-elles pour les apiculteurs, ici et en Afrique ? quelles sont les expériences de conduite d'une ruche kenyane en Belgique ?* Par Elsa Demoulin (MMH) et Alexia van Innis (Habeebee).
- *Etude de cas d'un projet apicole : expérience de transhumance menée dans la région de Sta-Cruz (Bolivie) suite à la dégradation de l'environnement local*, par Benoît Olivier (MMH).

Les participants se répartiront en 3 groupes de même taille et participeront successivement aux 3 ateliers (45'/atelier, avec un temps intercalaire de 15') :

**14h15 Première série d'ateliers.**

**15h15 Deuxième série d'ateliers.**

**16h15 Troisième série d'ateliers.**

**17h00 Fin de la journée.**

Les informations pratiques ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur [www.maya.be](http://www.maya.be)

# À RÉSERVER DANS VOTRE AGENDA !



**DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2017**

à LOUVAIN-LA-NEUVE

## JOURNÉE NORD-SUD

sur les enjeux environnementaux communs  
à l'apiculture au nord et au sud

Organisée par le Cari et Miel Maya Honing



Le programme de cette journée est présenté dans ce Mayazine.

Les informations pratiques ainsi que le formulaire d'inscription seront disponibles dès la fin septembre sur :

- [www.cari.be](http://www.cari.be)
- [www.maya.be](http://www.maya.be)

Nous vous attendons nombreux à cette journée !



## DONS

Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 40 € par an (versé en une ou plusieurs fois).

Compte bancaire :  
IBAN BE25 0689 0283 3082  
Code BIC : GKCCBEBB

Pour tout versement de 40 €, vous recevrez une attestation fiscale qui vous permettra de déduire votre don de vos revenus: c'est votre avantage fiscal. Celui-ci ne dépend pas des revenus et est identique pour tous les donateurs. Il consiste en une réduction d'impôt de 45% sur le montant donné.

Vous contribuerez ainsi au financement de nos projets en Amérique latine et en Afrique. Ceux-ci sont présentés sur [www.maya.be](http://www.maya.be) dans la page "Agir au Sud" ainsi que dans le Mayazine n°31 de décembre 2016. Tous nos Mayazines sont accessibles via notre site web, dans la page "Outils".

La réalisation de ce Mayazine et des projets est possible grâce aux financements de :



Art. 4 Loi 8.12.92 – Arr. Min. 18.03.93. Miel Maya Honing asbl gère de manière autonome une base de données automatisée afin d'enregistrer les données concernant la gestion des relations avec ses donateurs et sympathisants. Vous avez le droit de demander toutes les données vous concernant et de les faire modifier le cas échéant.